



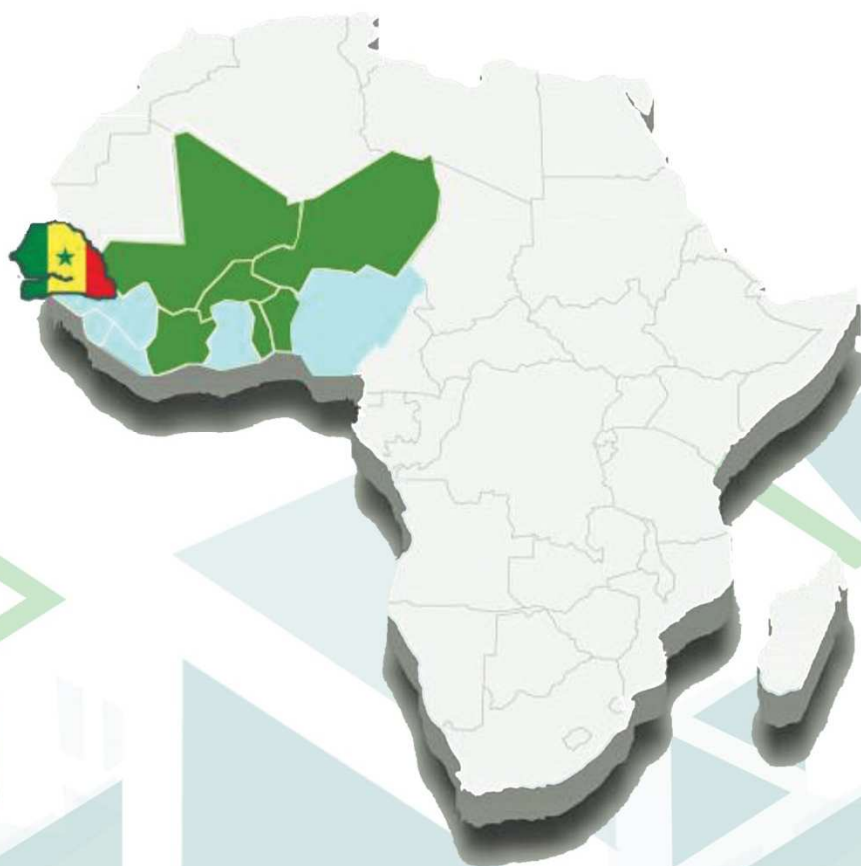
Bulletin d'information sur l'intégration régionale

Avril 2025
Numéro : 13



Sommet extraordinaire sur le PDDAA
post-Malabo : adoption du plan
d'action décennal de Kampala
2026-2035

Page : 5



À la découverte du...

Programme de transition fiscale
de l'UEMOA

Page : 18

Dossier : 1

Articulation entre la Stratégie
Nationale de Développement
2025-2029 (Vision Sénégal 2050)
et le Plan stratégique 2025-2030
de l'UEMOA

Page : 20

Dossier : 2



Les femmes dans le
commerce transfrontalier
informel en Afrique

Page : 24

Bulletin d'information sur l'intégration régionale

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

CELLULE DE SUIVI DE L'INTÉGRATION

ÉDITO.....	P.4
ÉVÈNEMENTS PHARES.....	P.5
À LA DÉCOUVERTE.....	P.18
DOSSIER.....	P.20
SANTÉ & BIEN-ÊTRE.....	P.27

ORIENTATIONS :

M. Souleymane DIALLO, Directeur général de la
Planification et des Politiques économiques
M. Souleymane LOUM THIAM, Coordonnateur de la CSI

ÉQUIPE DE REDACTION :

M. Ousmane SAMBE
Dr. Aliou NIANG FALL
Mme Marième Fatou SEYE MBENGUE
M. Mouhamed SECK
M. Mor DIOP
Mme Soda NDIAYE DIATTA

COMITE DE LECTURE :

M. Ibrahima DIENG, Conseiller technique du DG
M. Assane Bouna NIANG, Conseiller technique du DG
M. Alassane Diallo, Directeur de la DPEE

Infographie :

M. Thierno I. GAYE

Édition :

Imprimerie BRISTOL

Contacts :

Adresse : 64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige

Téléphone : (+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration



NOS PARTENAIRES



L'environnement économique international est marqué par une montée en puissance du nationalisme, dans un contexte d'exacerbation des tensions géopolitiques entre les puissances économiques et politiques. Ces tensions géopolitiques ont des implications considérables dans divers domaines (politiques, économiques, sociaux et environnementaux) et menacent l'équilibre commercial. En effet, suite à l'avènement d'un nouveau gouvernement américain, la configuration du commerce mondial se retrouve bouleversée par l'imposition de taxes sur les exportations vers les États-Unis. Ces taxes douanières américaines sur les importations vont fortement impacter les économies des pays visés, contraints de réorganiser la géographie de leurs exportations.

Le durcissement de la politique commerciale des États-Unis risque d'affecter significativement le multilatéralisme. A cet égard, il devient un impératif pour les institutions régionales africaines, de poursuivre et de renforcer leurs actions en matière de promotion de l'intégration des économies africaines, pour une plus grande résilience face aux chocs externes qui pourraient survenir de la « mondialisation fragmentée » et de rendre le continent moins dépendant du reste du monde.

Le treizième numéro du bulletin d'informations sur l'intégration régionale revient sur les événements récents, ayant marqué le trimestre passé, au sein des institutions régionales telles que l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA.

L'actualité au niveau de l'UA est marquée par deux sommets qui se sont tenus successivement en janvier 2025. Il s'agit du sommet extraordinaire sur le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) post-Malabo et le sommet africain de l'énergie Mission 300. Le premier sommet a été l'occasion pour l'UA d'adopter le plan d'action décennal de Kampala 2026-2035. Ce dernier a pour objectif l'augmentation de 45% de la production agroalimentaire et de 35% de la transformation locale du PIB agroalimentaire ainsi que la réduction de 50 % des pertes post-récolte. Quant au Sommet africain de l'énergie Mission 300, il a permis aux Chefs d'État et de Gouvernement d'engager des réformes et des actions concrètes visant à fournir de l'électricité à 300 millions d'africains d'ici à 2030.

L'actualité dans la CEDEAO reste cependant marquée par le retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger de cette institution régionale. Afin d'éviter que cette sortie soit définitive, une période de transition a été fixée jusqu'en juillet 2025 avec un maintien des droits de circulation ; les Chefs d'État du Sénégal et du Togo ont

également été désignés comme médiateurs durant cette période.

Au titre de la mise en œuvre des politiques sectorielles, les activités de promotion du numérique ont marqué le trimestre dernier avec la tenue des fora sur l'e-gouvernement, le lancement du certificat d'origine électronique dans le cadre de la dématérialisation et la simplification des procédures.

Au sein de l'UEMOA, la célébration du 31^{ème} anniversaire de l'Union figure au premier rang de l'actualité. L'événement a permis de faire le bilan des trois décennies d'existence de l'Union particulièrement marquée par une certaine stabilité économique, un cadre macroéconomique viable et un environnement des affaires favorables. Toutefois, l'Union reste confrontée à des défis sécuritaires persistants.

La 13^{ème} édition du BIRR introduit une nouvelle rubrique intitulée « À la découverte de ... ». Dans cette édition, le choix est porté sur le programme de transition fiscale (PTF) de l'UEMOA, adopté depuis 2006 par les États membres afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, dans un contexte de démantèlement tarifaire. En effet, l'élimination des barrières tarifaires dans l'espace communautaire devrait engendrer une réduction des recettes de porte, surtout pour les États dont une bonne partie des importations provient des pays de la sous-région. Au regard de l'importance des recettes douanières dans le budget des États, l'Union a adopté ce programme de transition fiscale visant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

La rubrique « Dossier » présente deux (2) thématiques. La première, aborde les différentes articulations entre la Stratégie Nationale de Développement du Sénégal (SND 2025-2029) et le plan stratégique (IMPACT 2030) de l'UEMOA. Dans la seconde, la réflexion est orientée sur les femmes dans le commerce transfrontalier en Afrique. Il est relevé plusieurs contraintes majeures telles que l'absence d'entrepôts, d'installations sanitaires et de services à la frontière, la corruption, les violences ainsi que l'accès limité au crédit. Les différentes pistes de solutions proposées sont relatives à la formation sur les TIC, la simplification des procédures douanières et l'intégration du genre dans la ZLECAf.

Enfin, la rubrique « Santé et Bien-être » présente les bienfaits du *Solom*, un fruit très savoureux à multiples vertus. Dur, lourd et de bonne qualité, l'arbre de Solom permet des usages variés (bois, plancher, charbon, etc.).

Bonne lecture.

Sommet extraordinaire sur le PDDAA post-Malabo : adoption du plan d'action décennal de Kampala 2026-2035



Lors du Sommet extraordinaire sur le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) post-Malabo, l'Union africaine (UA) a adopté la Déclaration de Kampala relative audit programme sur la création de systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique, tenu en Ouganda en janvier 2025. Faisant suite à ce Sommet, les 55 États membres de l'UA ont énoncé six (6) engagements qui devraient transformer et renforcer le système agroalimentaire du continent. En vue de faciliter la mise en œuvre de ces engagements, la stratégie et le plan d'action décennaux de Kampala sur la période 2026-2035 ont été adoptés.

Cette adoption s'est effectuée dans un contexte où le continent est confronté à plusieurs défis concernant la demande alimentaire. En effet, la population africaine devrait atteindre 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050 et celle mondiale 9,8 milliards d'habitants. Il devient donc nécessaire d'augmenter considérablement la production agricole, la productivité, la transformation alimentaire et le commerce.

L'objectif principal de la stratégie est d'augmenter la production agroalimentaire du continent de 45% et de transformer les systèmes agroalimentaires pour assurer la sécurité alimentaire d'ici à 2035. La réalisation de cet objectif permettra à l'Afrique :

- de réduire les pertes après récolte de 50% ;
- de tripler le commerce intra-africain de produits et d'intrants agroalimentaires ;
- et d'augmenter la part des aliments transformés localement à 35% du PIB agroalimentaire.

L'adoption de cette stratégie est considérée comme un moment crucial qui posera les bases des systèmes agroalimentaires dans le continent. Ainsi, la concrétisation d'une vision commune de l'Afrique « une Afrique prospère et souveraine en matière d'alimentation » nécessite de renouveler l'engagement collectif et d'agir de manière concertée.

Pour rappel, lors du sommet de Malabo en 2014, les Chefs d'État africains ont mis en place le PDDAA comme outil permettant de suivre les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Celle-ci définit, en effet, l'orientation de la transformation agricole de l'Afrique pour la période 2015-2025. Toutefois, les différentes évaluations biennales des engagements pris par les États membres, montrent certes des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés, mais à un rythme insatisfaisant. La Déclaration de Kampala de janvier 2025 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 souligne l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains à

intensifier la production alimentaire durable, l'agro-industrialisation et le commerce, à stimuler l'investissement et le financement pour une transformation accélérée des systèmes agroalimentaires, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à promouvoir

l'inclusivité et des moyens de subsistance équitables, à construire des systèmes agroalimentaires résilients tout renforçant leur gouvernance.

Sommet africain de l'énergie Mission 300 (Dar es Salam, Tanzanie)



A l'occasion du Sommet africain de l'énergie Mission 300, qui s'est tenu à Dar es Salam (Tanzanie) en janvier 2025, trente (30) Chefs d'État et de Gouvernement africains se sont engagés à mener des réformes et des actions concrètes pour élargir l'accès des populations à une électricité fiable, abordable et durable. En effet, le continent fait face à un déficit énergétique avec plus de 600 millions de personnes sans électricité.

L'objectif de ces engagements est de parvenir à stimuler la croissance économique, améliorer la qualité de vie et inciter à la création d'emplois sur tout le continent. Pour ce faire, les responsables gouvernementaux présents à cette rencontre, ont manifesté leur volonté de collaboration avec des chefs d'entreprise, des bailleurs de fonds et des organisations communautaires afin de fournir de l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique d'ici à 2030. A cet égard, les partenaires de la Mission 300 ont promis plus de 50 milliards de

dollars pour soutenir l'amélioration de l'accès à l'énergie en Afrique.

Au cours de ce Sommet, douze (12) pays dont le Sénégal ont présenté des Pactes nationaux pour l'énergie. Ces derniers fixent des objectifs pour élargir l'accès à l'électricité, accroître l'utilisation des énergies renouvelables et attirer des capitaux privés supplémentaires. Ils visent à accroître l'efficacité des services publics, à attirer des investissements privés et à développer des solutions de cuisson propres. Déployant des technologies de cartographie électronique et par satellite, ces pactes identifient les solutions les plus rentables pour fournir de l'électricité aux zones mal desservies.

Lors de ce sommet, les partenaires ont formulé un certain nombre d'engagements financiers :

- 48 milliards de dollars de financement à la Mission 300 jusqu'en 2030 par le Groupe de la Banque africaine de développement et le Groupe de la Banque mondiale ;

- un (1) milliard d'euros par l'Agence française de développement (AFD) pour soutenir l'accès à l'énergie en Afrique ;
- un (1) à 1,5 milliard de dollars par la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB) pour soutenir la Mission 300 ;
- 2,65 milliards de dollars par le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) pour soutenir la Mission 300 et l'accès à l'énergie en Afrique entre 2025 et 2030 ;
- un (1) milliard de dollars par le Fonds OPEP pour soutenir la Mission 300 ;
- le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de

développement comptent lancer « Zafiri », une société d'investissement qui soutient des solutions portées par le secteur privé, telles que les mini réseaux d'énergie renouvelable et les systèmes solaires domestiques. L'objectif est d'investir jusqu'à 300 millions de dollars dans la première phase et de mobiliser jusqu'à un (1) milliard de dollars pour combler le déficit persistant de capitaux propres sur ces marchés en Afrique.

Par ailleurs, la déclaration issue de cette rencontre de Dar es Salam a été soumise pour adoption lors du sommet de l'Union africaine tenue en février 2025.



Retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO



Annoncé le 29 janvier 2024, le retrait du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger de la CEDEAO a pris effet un (1) an plus tard, à date du 29 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article 91 du Traité révisé de 1993.

Cependant, lors de la 66^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, il a été décidé de fixer une période de transition allant du 29 janvier au 29 juillet 2025 au cours de laquelle ces pays pourront toujours réintégrer la Communauté. Cette décision entre dans un cadre de solidarité régionale dans l'intérêt des populations. A ce titre, la CEDEAO a décidé de :

- reconnaître les passeports nationaux et les cartes d'identité portant le logo de la CEDEAO détenus par les citoyens du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger, jusqu'à nouvel ordre ;
- continuer à traiter les biens et services provenant des trois pays conformément au Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC) et à la politique d'investissement ;

- permettre aux citoyens des trois pays concernés de continuer à bénéficier du droit de circulation, de résidence et d'établissement sans visa conformément aux protocoles de la CEDEAO jusqu'à nouvel ordre ;
- apporter un soutien et une coopération sans faille aux fonctionnaires de la CEDEAO des trois pays dans le cadre de leurs missions pour la Communauté.

En sus de ces décisions, des canaux de discussions ont été ouverts notamment avec la désignation de S.E. Bassirou Diomaye Diakhar Faye, Président de la République du Sénégal et de S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise, comme médiateurs jusqu'à la fin de la période de transition. Ceci démontre une volonté profonde de la CEDEAO de vouloir éviter une sortie définitive de ces trois (3) importants pays de la Communauté à la veille de ses 50 ans d'existence.

Ainsi, ces dispositions resteront en vigueur jusqu'à la détermination complète des modalités de l'engagement futur de la CEDEAO avec les trois pays par la Conférence.

Forum des experts de la CEDEAO sur l'e-Gouvernement



En février 2025, la Commission de la CEDEAO a organisé le forum des experts sur l'e-Gouvernement à Banjul (Gambie). Cette rencontre vise à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la gouvernance des États membres. Le Commissaire en charge des Infrastructures, de l'Énergie et de la Digitalisation a rappelé, dans son allocution d'ouverture, que la numérisation constitue un domaine clé de la Vision 2050 pour le développement inclusif et durable de la région. A cet effet, la CEDEAO intensifie ses efforts pour renforcer toutes les activités socio-économiques telles que le commerce électronique, l'e-Gouvernement, l'e-santé, l'e-agriculture et l'e-éducation.

Le forum fut l'occasion pour la Commission de présenter brièvement sa nouvelle Stratégie de développement du secteur du numérique (2024-2029) qui vise à « positionner les TIC comme moteur de croissance économique et d'inclusion, en poursuivant les efforts de construction d'un marché unique du numérique pour une prospérité durable et partagée dans la région de la CEDEAO ». Ainsi, les experts des États membres et du Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales (UNDESA) ont : (i) examiné les tendances générales, les leçons apprises, les réalisations et les domaines d'amélioration des États sur l'e-gouvernement ; (ii) échangé sur les piliers, les bonnes pratiques, les mécanismes, les défis, le partage transfrontalier des données, les données des secteurs privé et public et les besoins techniques pour parvenir à une gouvernance efficace des données.

La Commission, en collaboration avec les experts des États membres a également :

analysé les principales conclusions régionales de l'enquête 2024 des Nations Unies sur l'e-gouvernement (ii) et renforcé leur connaissance sur le modèle de mise en œuvre de la gouvernance des données, soutenu par les trois principes de l'Objectif de Développement durable 16 (responsabilité, efficacité et inclusivité) et élaboré par l'UNDESA.

Par ailleurs, les experts en e-gouvernement de la Communauté ont partagé l'état d'avancement et les perspectives sur : (i) l'identification numérique, (ii) le cadre d'interopérabilité, (iii) les initiatives en matière de développement de contenu, (v) l'intelligence artificielle, (vi) la gouvernance des données, (vii) les plateformes nationales d'e-gouvernement (viii) et les services en ligne disponibles. Ces experts ont pu bénéficier d'activités de renforcement de capacités en matière de compréhension et de mise en œuvre du cadre de gouvernance des données et du cadre de développement de l'e-gouvernement, à l'aide de l'Indice de développement de l'e-gouvernement des Nations Unies (EGDI),

A l'issue des échanges, plusieurs recommandations ont été émises en vue du renforcement de l'adoption et de la mise en œuvre de l'e-gouvernement dans la région, notamment :

- le renforcement des infrastructures TIC pour un accès à des services numériques de qualité et la sécurisation des informations publiques ;
- la promotion d'une gouvernance transparente et participative ;
- la promotion des partenariats public-privé et de la collaboration nationale.

Ces recommandations qui constituent des contributions essentielles pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-gouvernement qui est en cours d'élaboration.

En vue de s'aligner sur les perspectives régionales en matière de numérique, le Sénégal a lancé sa nouvelle stratégie numérique dénommée « New Deal Technologique » en février 2025.

Cette initiative vise le renforcement de sa souveraineté numérique. En effet, l'axe 4 de cette stratégie vise, entre autres, de « positionner le Sénégal comme un leader de

l'intégration numérique régionale » par la mise en place d'un modèle de gouvernance du secteur pour s'adapter aux impératifs de la révolution numérique, le développement d'initiatives et la réalisation d'investissements prioritaires à même de favoriser l'émergence de PME, de startups technologiques et de champions capables de rayonner à l'échelle continentale et internationale l'établissement d'alliances stratégiques avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'harmonisation des réglementations et le développement des infrastructures partagées pour renforcer l'économie numérique à l'échelle sous-régionale.

Lancement officiel de la nouvelle phase du Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique en Afrique subsaharienne (SWEDD+)



La nouvelle phase du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique sub-saharienne (SWEDD+) a été officiellement lancée à Abuja (Nigéria) en décembre 2024 par la Commission de la CEDEAO. Regroupant actuellement neuf (9) États membres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le SWEDD+ vise l'accélération de la transition démographique en vue de créer les conditions de capture du dividende démographique (DD) à travers le renforcement de l'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités entre les sexes. Il a pour objectifs spécifiques de : (i) renforcer les compétences des adolescentes et des jeunes femmes et leurs connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive, (ii) maintenir les filles à l'école, (iii) créer des débouchés économiques pour les adolescentes et les jeunes femmes (iv) et prévenir les violences basées sur le genre en s'attaquant à leurs racines profondes.

Le projet dispose de trois (03) composantes essentielles pour la planification des activités aux niveaux régional et national à savoir :

- la conception et la mise en œuvre d'interventions transformatives en matière de genre pour promouvoir l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes par l'éducation, le développement des compétences ;
- le renforcement, de l'accès à des services de qualité en matière de santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et de nutrition et l'augmentation du nombre de professionnels de santé formés, y compris les sage-femmes ;
- le plaidoyer et le renforcement de capacités des décideurs politiques, des chefs religieux et traditionnels, ainsi que des institutions en vue de générer des données pour l'élaboration des politiques

et la gestion des projets sensibles au genre, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence basée sur le genre et la protection des droits et de la sécurité des femmes et des filles.

Le projet est mis en œuvre dans cinq (5) États à savoir le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, le Sénégal et le Togo. Les experts ont évalué, en marge du lancement officiel, l'état actuel d'avancement de la mise en œuvre du projet dans ces États bénéficiaires et au niveau régional.

Depuis 2015, les interventions de la première phase du SWEED ont enregistré, entre autres, les résultats probants suivants :

- le maintien à l'école de près d'un (1) million de filles grâce à des bourses d'études, des repas, des moyens de transport ;
- l'accès à des opportunités économiques au profit de plus de 150 000 jeunes femmes ;
- la création de plus de 8000 espaces sécurisés pour les femmes et les filles avec près d'un demi-million de membres ;

- la création de près de 5 000 clubs pour les maris et futurs maris avec plus de 85 000 membres en vue de promouvoir une plus grande implication des hommes dans les responsabilités domestiques et de briser les normes sexistes néfastes ;
- l'accès à la planification familiale moderne pour plus d'un (1) million de nouvelles utilisatrices de contraceptifs (absence de rupture de stock dans 76 % des établissements de santé soutenus) ;
- la formation de 14 000 sage-femmes déployées dans le cadre de l'assurance qualité des services de santé génésique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le Sénégal a élaboré une feuille de route qui vise, entre autres, la transition démographique en réduisant les taux de fécondité et de mortalité infantile et la réduction des inégalités entre les sexes.

Lancement du Certificat d'Origine électronique



En vue de stimuler le commerce intra-régional et de promouvoir l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, en présence des représentants de la ZLECAf, de la BAD, de la GIZ, de l'Organisation mondiale des Douanes, des États membres et du secteur privé, a lancé en novembre 2024, le Certificat d'origine numérique à Lagos (Nigéria). Le certificat d'origine est un formulaire officiel qui atteste expressément que les marchandises auxquelles il se rapporte sont

considérées comme originaires du pays selon des règles applicables. Cette numérisation s'est faite dans un contexte où les parties prenantes ne tirent pas pleinement des avantages de la libéralisation du commerce en raison du manque de confiance dans la preuve de l'origine et des fraudes.

La numérisation de l'origine à la destination permettra : (i) la couverture de la demande et la délivrance de certificats d'origine, (ii) la

signature numérique des certificats, (iii) la soumission électronique aux douanes pour approbation avant l'exportation et la signature numérique ultérieure par celles-ci, (iv) la transmission aux douanes du pays importateur à travers un système sécurisé et visant à renforcer le commerce intracommunautaire (v) et la stimulation de la compétitivité économique des États membres. Ainsi, les signatures numériques engendreront : (i) l'élimination de l'intervention humaine, (ii) la réduction considérable de la fraude, (iii) la transparence et la confiance dans le régime des certificats d'origine (iv) et la facilitation du mouvement transfrontalier des marchandises communautaires.

Pour rappel, la CEDEAO a développé un « Système automatisé de gestion des marchandises en transit » (SIGMAT), en vue de l'automatisation de la procédure de transit communautaire et dispose d'un site Web et d'un portail Web fonctionnels dans le cadre du Système de libéralisation des échanges de la CEDEAO. La Communauté ambitionne depuis 2019 de développer un centre régional de certificat d'origine électronique (e-CO Hub) pour la transmission et la réception des certificats numérisés, en collaboration avec quatre (4) États membres pilotes. Ce centre permettra de relier les douanes des pays exportateurs à celles des pays importateurs conformément au célèbre slogan douanier international « les frontières divisent, les douanes relient ».

Atelier pour la validation d'un cadre intégré de facilitation du commerce et du transport pour le projet de développement de l'autoroute du corridor Abidjan – Lagos



La Direction des Transports de la Commission de la CEDEAO a organisé en janvier 2025 à Cotonou (Bénin), un atelier technique de validation du cadre intégré de facilitation du commerce et du transport. Cet atelier marque une étape clé dans la réalisation du projet de développement du corridor Abidjan – Lagos initié par la CEDEAO qui, pour cette année, célèbre un demi-siècle d'existence. Il a pour objectif principal d'examiner et de valider les rapports de diagnostic ainsi que les recommandations issues de l'étude sur la facilitation du commerce et du transport (TTF).

Ces recommandations visent à éliminer les obstacles et les points de contrôle excessifs qui entravent la libre circulation des biens et des personnes, conformément aux textes

communautaires et aux meilleures pratiques internationales. Plusieurs participants ont pris part à cet événement, notamment, les structures privées et publiques des États membres concernés par le corridor, les bailleurs de fonds et les directions concernées de la Commission.

Cet événement a été l'occasion pour les participants, de faire un plaidoyer à l'égard des hautes autorités politiques afin d'accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires. L'importance du respect des dispositions des textes communautaires existants, notamment celles relatives à la libre circulation et à la zone de libre-échange régionale ont également été soulignées. Le cadre envisagé disposera de toutes les mesures nécessaires liées surtout au respect des accords et règlements en vigueur, à

l'élimination de tous les obstacles au commerce, à l'amélioration de l'efficacité des corridors régionaux, à la réduction des coûts logistiques et au renforcement de la compétitivité économique de la région.

Pour rappel, le projet de l'autoroute Abidjan-Lagos, long de 1 028 km, relie cinq pays (Côte

d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria) et constitue un pilier majeur du développement des infrastructures en Afrique de l'Ouest. Une fois achevé, il devrait faciliter les échanges commerciaux, stimuler le tourisme et contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités en faveur des ressortissants des pays directement concernés.

Atelier sur le Programme « Efficacité Énergétique pour des Moyens d'Existence Durables en Afrique »



Le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC), a organisé le 27 novembre 2024, à Abidjan, un atelier sur la stratégie de promotion de l'Efficacité Énergétique pour des Moyens d'Existence Durables en Afrique.

L'objectif de la rencontre était de valider l'étude de marché et la stratégie d'intervention pour la promotion de l'efficacité énergétique au sein des États membres de la CEDEAO.

Lors de cet atelier, les discussions ont porté sur l'apport proposé par les États membres de la CEDEAO en matière de stratégies pour l'efficacité énergétique, les actions clés et les objectifs pour augmenter l'efficacité énergétique dans la région. Pour rappel, cette stratégie est conçue pour soutenir les moyens de subsistance durables, réduire la consommation d'énergie et contribuer au développement environnemental et économique.

A cet égard, les États membres de la CEDEAO ont partagé leurs idées sur la manière dont la stratégie d'intervention pourrait être affinée et adaptée aux contextes locaux. Ainsi, le Directeur Exécutif du CEREEC a souligné « l'importance des efforts de collaboration entre

les gouvernements, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers pour faire avancer la transition énergétique de l'Afrique et améliorer l'accès à des solutions de refroidissement abordables et durables ».

Par ailleurs, il convient de souligner que d'autres parties prenantes notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et African Energy Regulators Association ont joué un rôle crucial pour favoriser l'alignement sur des objectifs énergétiques régionaux plus larges. Pour l'Institut international du froid, il existe un lien étroit entre la réfrigération et l'efficacité énergétique, ce qui rend ce sujet très pertinent par rapport aux centres d'intérêt du CEREEC. Il a été rappelé que la phase de la réfrigération à l'exclusion des pompes à chaleur, représente environ 20% de la consommation mondiale d'électricité, et que les émissions de CO₂ associées contribuent à environ 10% des émissions mondiales liées à l'énergie.

A l'issue de la rencontre, les participants ont adopté et validé le rapport de l'atelier, faisant suite à la prise en compte de toutes les contributions formulées pour des actions futures pertinentes.

31^{ème} anniversaire de l'UEMOA



L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a célébré son 31^{ème} anniversaire, le 10 janvier 2025, dans un contexte mondial en constante évolution, marqué par des crises économique et sécuritaire. Le Président de la Commission, M. Abdoulaye DIOP, a saisi cette occasion pour souligner les réalisations de l'union tout en appelant à une plus grande synergie et à des actions concrètes pour l'avenir.

Pour rappel, l'UEMOA a été créée en 1994 à Dakar, dans un contexte marqué par la dévaluation du franc CFA. Elle avait pour objectif initial de renforcer la compétitivité économique des États membres et de créer un marché commun reposant sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Plus de trois décennies après sa création, l'Union continue de consolider son modèle d'intégration régionale.

L'UEMOA a réalisé des progrès remarquables notamment en matière de convergence

macroéconomique et d'harmonisation des législations et des politiques sectorielles. Grâce aux politiques vigoureuses mises en place pour assurer une convergence économique entre ses membres, l'Union a su maintenir la stabilité économique visant, entre autres, une inflation en dessous de 3% et un taux d'endettement public inférieur à 70% du PIB. De plus, la préservation de la stabilité macroéconomique ainsi que le développement du marché des capitaux contribuent considérablement à l'essor économique de la région et renforcent la confiance des partenaires financiers et des investisseurs internationaux. L'harmonisation des législations et des politiques sectorielles a également permis de créer un espace communautaire plus solidaire, dynamique et intégré.

L'Union reste un modèle d'intégration réussi, toutefois des défis restent à relever notamment dans le domaine sécuritaire qui reste une préoccupation majeure pour nos gouvernements.

3^{ème} édition du Concours Tremplin Start-Up UEMOA au Sénégal



La remise des prix pour la 3^{ème} édition du Concours Tremplin Start-Up UEMOA s'est tenue le 23 décembre 2024, à Dakar. Le thème de cette édition « le Marketing créatif et digital au service des industries culturelles et créatives » reflète une période marquée par des nouveaux défis pour ces industries culturelles et créatives, notamment la mobilisation des ressources, la disponibilité des images et la promotion du contenu culturel artistique et patrimonial dans l'espace UEMOA.

Pour cette 3^{ème} édition, le 1^{er} prix d'excellence a été remporté par la Start-Up C originaire de la Côte d'Ivoire avec une récompense de 15 000 000 FCFA, le 2^{ème} prix d'excellence de 13 000 000 FCFA est attribué à la Start-Up Sannbiz du Burkina Faso, le 3^{ème} prix d'excellence de 12 000 000 FCFA à Maison Funke Sas du Bénin, le 4^{ème} prix d'excellence de

11 000 000 FCFA revient à Yombal Sa Soxla Xpress du Sénégal et le 5^{ème} prix d'excellence BRONZE de 10 000 000 FCFA à Numeris Niger.

La start-up Yombal Sa Soxla Xpress, créée par Mouhamadou CISSE en 1994, produit des porte-clés intelligents et des œuvres d'art interactives. Ces produits intègrent des technologies comme les NFC et les QR codes, offrant une expérience immersive et connectée.

En plus du prix régional, trois (3) prix d'encouragement ont été attribués à des Start-Up sénégalaises comme Yalam Suarl porté par NDOUR Yaye Coumba Diodio qui remporte les 6 millions de francs CFA. Minawa du promoteur Babou Awa ATHMANE remporte le 2^{ème} prix de 5 millions de francs CFA et le 3^{ème} prix d'une valeur de 4 millions de francs CFA a été octroyé à la start-up Team Tam Events de NDIAYE Tamsir.

2^{ème} réunion ministérielle sur le projet ferroviaire Dakar-Port Soudan



La deuxième réunion ministérielle des parties prenantes du projet ferroviaire Dakar-Port Soudan, s'est tenue en février 2025 à Djeddah (Arabie Saoudite). Sous l'initiative de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), cette rencontre a vu la participation de plusieurs délégations gouvernementales,

d'organisations internationales et de partenaires techniques et financiers. L'objet de la rencontre était consacrée à l'état de mise en œuvre des segments nationaux de la ligne ferroviaire Dakar-Port Soudan.

Ce projet vise à construire une ligne de chemin de fer de plus de 10 000 km, reliant l'Afrique

de l'Ouest (Dakar) à l'Afrique de l'Est (Port Soudan) et à réaliser des voies d'interconnexion. La ligne principale traverse six (6) pays africains dont quatre (4) de l'UEMOA notamment le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

Au cours des travaux, le Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des transports de l'UEMOA a présenté les projets ferroviaires de l'Union. Ce fut l'occasion de partager l'expérience de l'Union en matière de coordination de la mise en œuvre de projets multinationaux. Il s'agit principalement de l'élaboration du cadre réglementaire, de l'harmonisation des normes et

standards de réhabilitation et de la construction des infrastructures ferroviaires ainsi que des modalités institutionnelles de gestion des réseaux ferroviaires. Cette expérience a suscité l'intérêt des participants qui ont recommandé une implication plus forte de la Commission de l'UEMOA dans la mise en œuvre du projet ferroviaire de l'OCI, Dakar-Port Soudan.

En marge de la réunion, la délégation de l'UEMOA a eu des échanges avec le Secrétaire Général de l'OCI au cours desquels deux projets ferroviaires prioritaires de l'UEMOA ont été présentés.

13^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) : redémarrage du projet du Barrage de Sambangalou



La 13^{ème} session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'hydraulique s'est tenue le 08 mars 2025 à Dakar. L'objectif de cette session est d'examiner le rapport d'audit interne du projet du Barrage de Sambangalou présenté par le Haut-Commissariat et d'étudier les options de relance des travaux dudit barrage qui sont en arrêt.

Lancé officiellement le 26 septembre 2022, le projet de barrage hydroélectrique de Sambangalou devait contribuer au renforcement de la production énergétique dans la sous-région. Deuxième composante du Projet Énergie de l'OMVG, ce barrage est un ouvrage stratégique pour la sous-région. Il est situé dans le village éponyme, à 25 kilomètres de la ville de Kédougou à la frontière entre le Sénégal et la Guinée.

Avec une hauteur de 108,3 mètres et une longueur de 540 mètres, il créera un réservoir de 3,8 milliards de m³, sur une superficie de 188 km², partagée entre le Sénégal (18%) et la

Guinée (82%). La centrale hydroélectrique qui sera construite au pied du barrage aura une puissance installée de 128 MW et produira, chaque année, 394,3 GW heures d'énergie propre et renouvelable. Cette énergie sera répartie entre les quatre pays membres de l'OMVG, dont 48% pour le Sénégal.

Outre la production d'électricité, le projet permettra également l'irrigation de 90 000 hectares de terres agricoles, dont 50 000 ha en Gambie et 40 000 ha au Sénégal. Il offrira aussi d'autres opportunités, notamment l'approvisionnement en eau potable des localités environnantes, la création d'emplois et la lutte contre la salinisation du fleuve Gambie, avec le recul de la langue salée sur 100 km.

Le financement du Barrage est estimé pour un montant initial de 388,3 millions d'euros destinés à la construction de l'ouvrage. Les travaux sont exécutés par le Groupement d'entreprises SAMVA.

Cependant, depuis son lancement en 2022, l'état d'avancement global de la construction du barrage est de 31,4% au 31 décembre 2024, après un an d'arrêt des travaux. L'état de terrassement du barrage et de la piste correspondant au déplacement de plus de 3 millions de m³ de terres et de roches est de 48,7%. Les retards accusés sont principalement d'ordre technique et financier. De plus, des glissements de terrain successifs ont ralenti la cadence des travaux contribuant ainsi à ces retards.

Conscient de ce fait, la session du conseil des Ministres a permis d'adopter des résolutions majeures pour la relance du Projet, notamment :

- l'accélération de la mobilisation des financements et le règlement des arriérés des États ;
- l'opérationnalisation immédiate de la Société de gestion et d'exploitation des

réseaux de transport d'électricité (SOGESART) dans un délai de trois mois ;

- l'optimisation de la gestion environnementale et sociale du projet ;
- l'exploration de financements alternatifs, notamment via le Partenariat Public-Privé (PPP).

Avec la relance des travaux, l'OMVG entend désormais accélérer l'exécution du projet et respecter les engagements pris envers les populations et les partenaires financiers. La reprise fait renaître un espoir dans le cadre de la création d'emplois et des conditions de l'employabilité qui pourrait générer 1 200 emplois, dont 600 employés locaux.



Le Programme de transition fiscale de l'UEMOA



La mise en place d'une union douanière, un des objectifs phares de l'UEMOA, marque une étape cruciale dans le processus d'intégration régionale, facilitant la libre circulation des marchandises. Outre le renforcement des échanges commerciaux qui en découle, les outils d'accompagnement favorisent la compétitivité des économies locales et la croissance économique. Parmi ces outils, il y'a le Tarif Extérieur Commun (TEC) et l'harmonisation des régimes de taxe sur la valeur ajoutée et de droits d'accises.

Toutefois, à côté des effets positifs, ce cadre entraîne des pertes de recettes significatives sur les finances publiques, surtout dans un contexte où la mobilisation des recettes fiscales demeure un enjeu crucial. Ainsi donc, à l'instar des pays en développement, les pays de l'Union dépendent fortement des droits et taxes perçus au cordon douanier sur les importations. De plus, en raison d'une organisation inefficace des administrations fiscales et de la prépondérance du secteur informel, les recettes procurées par les impôts et taxes recouvrés à l'intérieur des frontières sont également moins importantes. Cette situation est exacerbée par le resserrement des conditions de financement extérieur. Partant de ces faits, l'UEMOA a mis en œuvre plusieurs réformes afin de faciliter la collecte de recettes intérieures.

Par ailleurs, la Décision n°10/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 a été adoptée pour mettre en place le programme de transition fiscale (PTF). La transition fiscale est le passage progressif de la fiscalité des droits de porte à une fiscalité intérieure plus solide, tout en renforçant le fonctionnement du marché commun. Ce programme a pour principal objectif de permettre aux Etats membres de combler les pertes fiscales induites par l'instauration du TEC. Il s'agit d'assurer une mobilisation optimale des recettes fiscales basée principalement sur les

performances de la fiscalité intérieure, en vue d'assurer aux États membres des moyens de financement endogène de leurs programmes de développement. Pour sa part, le Sénégal accorde une place importante à l'optimisation des ressources fiscales intérieures afin de réduire la dépendance à la dette extérieure dans sa Stratégie nationale de Développement (SND).

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté deux actes communautaires pour créer un cadre approprié de suivi du programme. Il s'agit de la Décision n°34/2009/CM/UEMOA du 17 décembre 2009 portant adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale au sein de l'UEMOA et la Décision n°35/2009/CM/UEMOA du 17 décembre 2009 portant création du dispositif de Suivi du Programme de Transition fiscale. Sur ce dernier point, il a été institué un Comité régional de suivi au sein de l'Union ainsi que des comités nationaux qui élaborent des rapports trimestriels transmis à la Commission.

CRITERES ET INDICATEURS DE SUIVI DU PTF

La Décision n°34/2009/CM/UEMOA, en ses articles 3, 4, 5, 6 et 7 définit les modalités et normes de l'évaluation de la mise en œuvre du PTF. Celle-ci est basée sur des critères et des indicateurs. Les critères comprennent trois principaux et six complémentaires dont les repères sont déterminés par les États en fonction de leur programme national de transition fiscale. S'agissant des indicateurs, les normes établies sont des seuils minimaux à atteindre ou à dépasser. Ils permettent d'apprécier les effets du PTF sur la mobilisation des ressources fiscales.

Le tableau suivant présente l'évolution des critères principaux et des indicateurs de performance du Sénégal sur la période 2019-2023.

Tableau 1 : Critères principaux et indicateurs de performance

	NORME	2019	2020	2021	2022	2023
CRITÈRES PRINCIPAUX						
Droits et taxes perçus au cordon douanier/Recettes Fiscales totales	≤45%	35,6%	33,1%	37,2%	34,1%	33,5%
Recettes Fiscales Intérieures totales/Recettes Fiscales Totales	≥55%	64,5%	66,9%	62,8%	65,9%	66,5%
Recettes Fiscales intérieures/recettes sur commerce extérieur	≥1,5	1,8	2	1,7	1,9	2
INDICATEURS DE PERFORMANCE						
Recettes fiscales intérieures/PIB	≥10%	11,30%	11,2%	10,7%	11,9%	12,6%
Recettes sur commerce extérieur/PIB	≥7%	6,30%	5,6%	6,3%	6,2%	6,3%
Recettes fiscales totales/PIB	≥20%	17,6%	16,6%	17,4%	17,6%	18,8%

DOSSIER 1 : Articulation entre la Stratégie nationale de Développement (SND) du Sénégal et le Plan stratégique 2025-2030 de l'UEMOA



Le traité de l'UEMOA, en son article 4, définit les objectifs poursuivis par l'Union notamment : « la convergence des performances et des politiques des Etats membres... » et « l'institution des politiques sectorielles nationales... », entre autres. La réalisation de ces objectifs passe par l'identification et la mise en œuvre de politiques communes clairement identifiées en fonction des besoins des Etats membres. A cet effet, la Commission de l'UEMOA décline son ambition à travers la Vision 2040 et le plan stratégique 2025-2030 dénommé « Impact 2030 ».

Dans ce dossier, il est question de relever l'articulation de la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029) du Sénégal avec ce plan stratégique.

1. CONTEXTE GENERAL DE LA VISION 2040 ET DE L'IMPACT 2030

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est reconnue comme un modèle réussi d'intégration régionale. L'analyse de son bilan fait ressortir plusieurs acquis fondamentaux tels que : une bonne dynamique de croissance et de résilience, l'effectivité de l'union douanière, l'harmonisation de plusieurs réglementations surtout en matière fiscale, la mise en commun d'une monnaie et d'un système financier communs ainsi que la mise en place des infrastructures communes, etc. Toutefois, elle fait

face à des défis pressants tels que l'insécurité croissante, le chômage des jeunes, les crises géopolitiques et le besoin d'une transformation économique profonde.

La vision de l'Union à l'horizon 2040 est intitulée comme suit : « **L'UEMOA, un espace économique et monétaire durablement intégré, paisible et prospère, ouvert sur l'Afrique, avec une position stratégique consolidée dans le monde** ». En effet, il ressort du diagnostic global de l'état de l'Union une situation caractérisée par des échanges intracommunautaires encore faibles liés à des déséquilibres prononcés des comptes extérieurs. A cela, s'ajoute une industrialisation fragile se manifestant par des faibles parts du PIB industriel et des taux d'emplois. Dans ce contexte, il devient urgent de mettre en œuvre des actions idoines afin de sortir de cette précarité.

Ainsi, treize (13) écosystèmes compétitifs devront être développés par l'Union d'ici 2040 en vue de booster la croissance de ses économies. Ces derniers sont regroupés en trois (3) piliers essentiels que sont : (i) le secteur agro-industriel ; (ii) le secteur des industries légères et extractives ; (iii) les services à valeur ajoutée. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Vision 2040, un premier plan stratégique quinquennal (2025-2030) a été élaboré.

2. PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030 (IMPACT 2030)

• OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le plan stratégique 2025-2030 vise à renforcer l'intégration régionale et à accélérer la transformation structurelle des économies des États membres pour une vision collective dynamique à l'horizon 2040. Les objectifs spécifiques incluent : i) le développement de chaînes de valeur régionales compétitives, en remplaçant progressivement les exportations de matières brutes par une transformation locale ; ii) la création d'emplois formels et l'amélioration du bien-être des populations ; iii) la réallocation des ressources vers des écosystèmes compétitifs.

Les principes clés sont basés essentiellement sur la subsidiarité (les projets régionaux sont priorités lorsqu'ils ne peuvent être efficacement gérés au niveau national ou local) et une approche collaborative avec le secteur privé.

• AXES STRUCTURANTS ET PROGRAMMES PRIORITAIRES

Le plan identifie cinq (5) axes stratégiques majeurs :

Axe (1) central : développement des écosystèmes productifs

- mettre en œuvre treize (13) écosystèmes à fort potentiel de croissance économique identifiés et répartis entre l'agro-industrie (5 écosystèmes), les industries légères et extractives (3 écosystèmes) et les services à valeur ajoutée (5 écosystèmes) ;
- mettre en place les chaînes de valeur régionales pour valoriser les richesses locales et assurer la transformation des exportations brutes en produits manufacturés.

Il convient de noter que tous les autres axes constitueront de support à l'axe 1 et donc

mettront les priorités sur les programmes et réformes appropriés pour le développement des écosystèmes productifs

Axe (2) « Infrastructures » : préparer et exécuter 18 projets d'infrastructures clés, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, du numérique et des zones industrielles.

Axe (3) « Développement humain et citoyenneté »

- renforcer le capital humain via des programmes d'éducation, de santé, de protection sociale et de citoyenneté ;
- garantir l'inclusion des femmes et des jeunes dans le développement économique régional.

L'adéquation de la formation à l'emploi constitue un pilier fondamental de cet axe. A titre d'illustration, il est prévu la création d'écoles des métiers du cuir, d'Instituts supérieurs des métiers du cuir et d'un Conservatoire des métiers d'art de l'Afrique de l'Ouest.

Axe (4) « Fondements de l'intégration » :

- soutenir l'intégration régionale par la mise en place d'un marché commun et l'harmonisation des politiques économiques ;
- prendre en charge efficacement les questions de paix et de sécurité.

Axe support (5) « Gouvernance Institutionnelle » :

- moderniser la commission de l'UEMOA pour assurer une mise en œuvre efficace des programmes grâce à des réformes et une meilleure gestion des ressources.

L'ensemble des cinq (5) axes est décliné à travers douze (12) programmes concernant les treize (13) écosystèmes. Ainsi, le plan est articulé aux différents plans nationaux de développement particulièrement la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2030) du Sénégal.

3. IMPLICATIONS DE LA MISE EN ŒUVRE POUR LE SÉNÉGAL

La Vision UEMOA 2040 et le Plan IMPACT 2030 sont en adéquation avec la vision « Sénégal 2050 » opérationnalisée par la SND 2025-2029. Cette cohérence se manifeste tant au niveau des axes stratégiques qu'à travers l'approche qui privilégie le développement endogène, axé sur la transformation des ressources locales et le développement des chaînes de valeur. En conséquence, plusieurs opportunités se présentent au Sénégal dans le cadre de ce plan stratégique (voir tableau). Si elles sont exploitées de manière efficace, celles-ci seront de véritables catalyseurs pour l'atteinte des objectifs de souveraineté.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le leadership du Sénégal est essentiel pour renforcer sa position régionale et tirer parti des dynamiques impulsées par l'UEMOA. Au titre des enjeux de ce plan stratégique pour le Sénégal, l'accent peut être mis sur les points suivants :

- ▶ **Retombées économiques importantes** à travers le développement de chaînes de valeur dans des secteurs stratégiques où le pays dispose d'avantages compétitifs (agriculture, industries extractives et légères, industries manufacturières et services). Sur les treize (13) écosystèmes retenus, le Sénégal en dispose, pour la plupart, d'un potentiel élevé. Sur ces derniers, il y'a l'horticulture, le textile (coton, cuirs et peaux, etc.), les produits chimiques (production d'engrais, de peinture, de plastique, d'emballage),

l'industrie culturelle et créative, les services numériques, le tourisme et la logistique.

- ▶ **Développement d'infrastructures de soutien à la production et amélioration de la connectivité du Sénégal aux pays de l'Afrique de l'Ouest** : plusieurs projets d'infrastructures, parmi ceux retenus dans le plan, sont déjà soit en exécution ou en préparation au niveau national. Il s'agit notamment des infrastructures de transport (ferroviaire Dakar-Bamako, routières, maritime et aérien), logistique et portuaire, des infrastructures de soutien à la production telles que les autoroutes de l'eau et l'installation de gazoducs. Ainsi, s'appuyant sur les facilités offertes par le plan stratégique, le Sénégal pourrait accélérer la réalisation de ces importants projets, ce qui contribuera à améliorer la compétitivité portuaire du pays et également accroître les échanges commerciaux dans la sous-région à travers une meilleure insertion de l'économie sénégalaise dans les chaînes de valeur régionales aussi bien en amont qu'en aval.
- ▶ **Capital humain de bonne qualité porteur de développement** : amélioration du capital humain grâce aux programmes ciblés, notamment pour l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. A ce titre, des investissements importants et des programmes structurants devront être réalisés par le Sénégal en vue de l'amélioration de la santé et de l'éducation, en mettant un accent particulier sur la formation professionnelle et l'accès aux métiers à forte valeur ajoutée.

13 ÉCOSYSTÈMES DE CROISSANCE DU PLAN STRATÉGIQUE	ARTICULATION AVEC LA SND 2025-2029
AGRO-INDUSTRIE	
Céréales (maïs, mil et sorgho)	Le Sénégal prévoit de mettre en place son programme Industries agroalimentaires (IAA) en développant des filières notamment les céréales, l'horticulture, l'arachide et les oléagineux, l'élevage et les produits halieutiques.
Horticulture (légumes, fruits, tubercules)	
Produits agro-forestiers (anacarde)	
Oléagineux (soja, palme, arachide)	
Protéines animales (élevage, pêche, aquaculture)	
INDUSTRIES LÉGÈRES ET EXTRACTIVES	
Artisanat et manufacture (Elevage, peaux et cuirs)	A travers son programme industrie manufacturière , le Sénégal entend développer cinq (5) stratégies filière dont l'industrie pharmaceutique, le coton-textile, les cuirs et peaux, le recyclage et l'assemblage.
Industries extractives (hydrocarbures, or, zircon, etc.)	Le Projet de construction d'une usine d'urée prévu dans la SND 2025-2029 permettra de doter le secteur agricole aux niveaux national et régional en engrais suffisants et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.
Biens de consommation courante (matériaux de construction, engrais, etc.)	Pour les industries extractives, deux (2) programmes sont prévus dans la stratégie à savoir les programmes Mines et Hydrocarbures avec l'appui de quatre (4) stratégies filière (hydrocarbures et pétrochimie, phosphates, matériaux de construction, fer et métallurgie).
SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE	
Logistique, tourisme	Pour les services à forte valeur ajoutée, deux (2) programmes à savoir les Industries culturelles et créatives (ICC), le tourisme , permettront de développer trois (3) stratégies filière notamment le tourisme, les ICC et le numérique.
Économie numérique, Digitalisation des services (e-Agriculture, e-Santé, e-Commerce, e-Administration, etc.)	
Industries culturelles et créatives	

Source : Impact 2030 et Stratégie nationale de développement du Sénégal

DOSSIER 2 : Les femmes dans le commerce transfrontalier informel en Afrique



Le commerce transfrontalier informel (CTI) est défini comme la commercialisation de biens et de services produits de manière légale et échappant totalement ou partiellement aux taxes et modalités réglementaires établies par les pouvoirs publics. Au niveau de certaines frontières, le CTI atteindrait jusqu'à 90% des flux commerciaux officiels et contribue entre 30 et 40% du commerce total au sein de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Dans de nombreux pays en développement en Afrique, ce commerce joue un rôle socio-économique crucial et compte majoritairement des femmes et des jeunes âgés entre 20 et 40 ans.

I. IMPLICATIONS DES FEMMES DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL

En Afrique de l'Ouest, le commerce transfrontalier est également dominé par les femmes à hauteur de 70 à 90% et elles effectuent 61% des échanges transfrontaliers informels au niveau du corridor Abidjan-Lagos. Compte tenu de l'importance des échanges transfrontaliers enregistrés au niveau de ce corridor, un projet pilote a été lancé en 2019 par l'UA dans l'optique de surveiller les chargements et déchargements de marchandises dans la zone. Les conclusions de la phase II du projet, présentées en 2022 ont inclus

des informations ventilées par sexe sur la nature des produits échangés et les défis de la facilitation transfrontalière. Le rapport stipule que le CTI représente 22,8 millions de dollars et 74% des transactions sont effectuées par les femmes. Cependant, en termes de chiffre d'affaires, les hommes négocient près de quatre fois plus que les femmes en raison de la disponibilité d'une plus large gamme de biens.

Ainsi, le commerce transfrontalier informel est très prisé par les femmes car il est gage d'emplois, de moyens de subsistance et de sécurité alimentaire surtout pour celles à faibles revenu et niveau de qualification. Basé au début sur des rapports de dépendance entre les populations, le commerce transfrontalier s'est élargi socialement en une culture entrepreneuriale croissante. Chaque jour, beaucoup de femmes traversent les frontières, le long des corridors reliant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, ou ceux entre les pays de l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est pour proposer des biens venant de régions où ils sont relativement bon marché pour les vendre là où l'offre est déficitaire. La plupart d'entre elles commercialisent des produits agricoles (fruits, légumes, poissons, céréales, etc.) et manufacturés (vêtements et chaussures neufs ou d'occasion, ustensiles de cuisine, couvertures, draps de lit, etc.). Cette activité s'est largement accrue durant la pandémie de la COVID-19 avec l'utilisation des plateformes de médias

sociaux pour les publicités, la vente ou l'achat de produits ainsi que les paiements en ligne.

Cependant, les femmes actrices majeures du commerce transfrontalier informel sont confrontées à de nombreux défis socio-économiques, juridiques et culturels qui entravent leur développement. Étant de petite échelle, ce commerce est difficile à réguler et à mesurer ; ce qui engendre des biais sur l'analyse de son importance et sa non prise en compte dans les politiques de développement, au niveau national comme régional.

II. DÉFIS ET OBSTACLES DES FEMMES DANS LE COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL

Les femmes exerçant dans le commerce transfrontalier informel sont confrontées à de nombreux défis et préjugés liés à l'offre et aux démarches au niveau des frontières que sont, entre autres :

- de faibles niveaux d'alphabétisation et de numératie ;
- un accès et un contrôle limités aux actifs et aux ressources économiques (capital, crédit, etc.), à l'information et aux réseaux, à différents moyens de transport et aux services de développement des entreprises qui sont généralement conçus sans tenir compte de leurs besoins ;
- une connaissance limitée des règles commerciales et des procédures douanières ;
- des contraintes de temps et de mobilité pour parcourir de longues distances à la recherche des meilleures offres ;
- un faible pouvoir de négociation ;
- une exposition à la violence et au harcèlement lors du passage des frontières ;
- de risques accrus pour la santé en raison du manque d'installations sanitaires aux postes transfrontaliers ;

- une charge de travail supplémentaire en raison du travail domestique non rémunéré ;
- l'absence d'entrepôts, d'installations sanitaires et de services à la frontière (banques, hébergement, bureaux d'information et mesures de sécurité) ;
- la corruption ;
- une faible protection de leurs droits.

Ainsi, face à ces nombreux défis, les commerçantes transfrontalières informelles s'activent plus dans la vente ambulante et occasionnelle de bouche-à-oreille, ce qui engendre des conflits liés à l'accès aux marchés. Dans la zone CEDEAO, en sus de la cherté des opérations de crédit et de change, elles subissent des difficultés dans la pratique du Schéma de libéralisation des échanges (SLE) et dans l'accès à la terre et au crédit. Ces difficultés les poussent à vendre à bas prix leurs produits périssables à des intermédiaires et à verser des pots-de-vin subissant ainsi des pertes financières. Dans le cadre de la ZLECAf, la longue durée de résolution, soit 46 à 2 082 jours pour les problèmes commerciaux et 536 jours pour ceux liés aux règles d'origine, constitue un frein pour le CTI des femmes qui pourraient tirer pleinement profit de cet accord, une fois formalisé.

A cet effet, il urge de relever ces différentes contraintes auxquelles sont confrontées les femmes afin d'identifier les enjeux et de proposer des solutions pour tirer pleinement parti de ce secteur.

III. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES POUR L'AMÉLIORATION DU COMMERCE TRANSFRONTALIER DES FEMMES

Les recommandations du rapport de la phase II du projet pilote du corridor Abidjan-Lagos sont relatives, entre autres, à l'amélioration des conditions de commerce au niveau de la zone et à la simplification des procédures douanières. En effet, il ressort du rapport les points

d'amélioration suivants : (i) la nécessité de créer des centres d'information et de bureaux de genre, (ii) le déploiement des cartes d'identité biométriques nationales de la CEDEAO (iii) et l'intégration des aspects sexospécifiques dans la formation des agents frontaliers.

Sur la base de ces recommandations, une méthodologie continentale pour la collecte de données du CTI en Afrique est en cours d'élaboration par la Commission de l'UA, Afreximbank et la CEA, en collaboration avec des experts de diverses institutions. Ces données serviront à soutenir correctement les commerçants informels et à initier des activités de renforcement de capacités.

En sus de l'amélioration de la collecte des données sur le CTI des femmes, les pouvoirs publics doivent mettre en place les conditions nécessaires à l'amélioration du CTI par :

- des campagnes de formation et de sensibilisation aux questions commerciales et à l'entrepreneuriat et aux TIC ;
- l'amélioration de la transparence sur les redevances, les droits et les documents demandés ;
- l'assouplissement de conditions d'enregistrement et la mise en place de mesures d'incitation à la formalisation ;
- l'appui aux entreprises détenues par des femmes, aux coopératives et aux réseaux de femmes commerçantes et le renforcement de leur implication dans les politiques ;
- la création de chaînes de valeur locales ;
- la facilitation de l'accès à la terre et au crédit ;
- le développement des infrastructures ;
- la construction d'installations sanitaires et de sites d'hébergement au niveau des frontières ;
- la mise en place de procédures simples d'évaluation de la conformité notamment les labels qualité à travers des programmes spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une politique et d'un cadre institutionnel pour le CTI ;

- la digitalisation des procédures douanières et son application effective.

L'amélioration des conditions des commerçantes transfrontalières impactera sur leurs moyens de subsistance, tout en augmentant l'accessibilité aux produits alimentaires à moindre coût, aux débouchés et à une meilleure protection face aux chocs exogènes.

Le secteur privé joue également un rôle crucial à l'essor du CTI des femmes. En effet, des réformes devraient être initiées pour favoriser un environnement plus propice à la création d'entreprises et à la valorisation des produits locaux.

Afin de promouvoir le CTI des femmes en perspective de la ZLECAf, le genre devra être intégré dans la mise en œuvre des stratégies nationales, en particulier, dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et les règlements de différends numérisés. Les Etats devraient veiller à l'égalité d'accès aux ressources, à l'éducation, à la formation technique, à l'acquisition des compétences professionnelles, aux TIC et à la formalisation. L'application effective du protocole sur la libre circulation des personnes pourrait permettre aux femmes d'exercer dans les zones où la main-d'œuvre est déficitaire.



Les bienfaits du « Solom »



Le Solom ou tamarinier noir (*Dialium guineense*) est un grand arbre appartenant à la famille des Fabaceae ou Leguminosae et pouvant atteindre jusqu'à 30 m de haut. Provenant des forêts tropicales d'Afrique de l'Ouest en particulier de celles du Sénégal, l'arbre du Solom possède de grandes feuilles alternes, ovales et brillantes, avec de petites fleurs jaune pâle qui produisent des fruits comestibles et très savoureux. Eu égard à ce goût agréable et à sa forte capacité d'adaptation aux climats tropicaux, le Solom est cultivé progressivement dans d'autres régions notamment l'Asie du Sud, l'Inde et l'Amérique du Sud. L'arbre du Solom est réputé pour faire du charbon et du bois de chauffage de bonne qualité. Dur, lourd, brun clair avec une texture fine, le bois est également utilisé pour les maisons et les planchers.

Riches en flavonoïdes et notamment des tanins, qui sont des composés antioxydants et anti-inflammatoires, les feuilles et l'écorce du Solom sont traditionnellement utilisées en infusion ou en application locale cutanée. En raison de leurs propriétés apaisantes, elles aident ainsi à combattre le stress oxydatif et à réduire les inflammations et les douleurs articulaires et musculaires.

La forte teneur en vitamine C du Solom booste également le système immunitaire, stimule l'endurance tout en participant au ralentissement du vieillissement par le combat des radicaux libres et donc des rides. Le Solom contient aussi des fibres alimentaires douces qui assurent un bien-être digestif et un confort intestinal.

Les fruits du Solom se présentent en petites touffes comme de petits raisins, en forme de coque abritant une ou deux graines brune-brillantes recouverte d'une fine couche d'amidon. La pulpe est soit de couleur marron ou rouge, de goût doux-aigre et elle est consommable crue une fois pelée ou trempée pour en faire du jus. Séché et transformé en poudre, le Solom entre dans la préparation de divers plats comme le Domoda ou peut être utilisé sur la peau en raison de ses propriétés antibactériennes efficaces contre les irrptions cutanées et favorisant l'hydratation en profondeur. Sa teneur en fructose et glucose fait que le Solom est également transformé en confiture ou en sirop.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration